



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MARS 2013

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le lundi 4 mars 2013 à 19 h 30, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Pierre Payer (maire suppléant de La Macaza), Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mme Carine Lachapelle, directrice adjointe du Service d'urbanisme et d'environnement, ainsi que MM. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, et Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont également présents jusqu'à la fin de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

La mairesse, Mme Déborah Bélanger, fait un retour sur les événements passés lors de la dernière séance relativement aux propos désobligeants portés contre le personnel cadre. Elle avise qu'aucune attitude de ce genre envers le personnel de la Ville ne sera tolérée, et ce, qu'il s'agisse d'un employé cadre ou d'un employé syndiqué. Par ailleurs, elle informe qu'advenant le besoin de formuler une plainte contre un membre du personnel de la Ville, celle-ci devra être adressée à la directrice générale. La mairesse demande à ce que cette intervention soit inscrite au procès-verbal.

007/04-03-13-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Pierre Payer
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Lucie Bourque :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013
3. Comités et Commissions
4. Période de questions du public
5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

008/04-03-13-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MARS 2013

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 4 février 2013 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

009/04-03-13-A

COMITÉS ET COMMISSIONS

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination des membres suivants au sein des comités et commissions et sur les différents dossiers de l'Agglomération de Rivière-Rouge, et ce, à compter du 4 mars 2013 :

Comité de sécurité publique :

Responsable : Normand Gravel
Délégué : Normand Girouard
Délégué : Pierre Payer (La Macaza)
Substitut : Diane Gargantini

Comité de mesures d'urgence (avec la MRC d'Antoine-Labelle) :

Responsable : Normand Gravel
Délégué : Normand Girouard
Délégué : Pierre Payer (La Macaza)
Substitut : Diane Gargantini

Mesures d'urgence pour l'Agglomération de Rivière-Rouge :

Coordonnatrice : Directrice générale de la Ville
Coordonnateur adjoint : Directeur du Service de sécurité incendie de la Ville.

Que la présente résolution remplace les résolutions numéro 005/06-02-12-A et 017/03-07-12-A.

Que les délégués (membres) nommés par la présente résolution siègent sur demande et selon les besoins des différents dossiers desdits comités.

Que les personnes nommées sur les comités et commissions mentionnés ci-dessus soient autorisées à participer aux réunions de ces comités et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de l'Agglomération de Rivière-Rouge leur soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MARS 2013

Que la liste desdits comités et leurs membres soit publiée sur le site Internet de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée au cours de la présente séance.

010/04-03-13-A

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance extraordinaire soit et est levée. Il est 19 h35.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger
Mairesse